



Paris, le 17 avril 2018

M. Guillaume PEPY
Président de SNCF Mobilités
2, place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Demande de Concertation Immédiate EPIC SNCF Mobilités

Monsieur le Président,

Les Organisations Syndicales de cheminots CGT – UNSA – CFDT vous déposent, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, une Demande de Concertation Immédiate motivée par les sujets suivants :

- Abandon des projets de création d'Établissements d'Axe ou par produits ;
- Respect des périmètres métiers définis par le dictionnaire des filières ;
- Arrêt de la généralisation de l'EAS et du transfert des autorisations de départ ;
- Moratoire sur toutes les réorganisations en cours ;
- Des gares et guichets ouverts du premier au dernier train ;
- Arrêt du projet de recapitalisation/filialisation et mise en place d'un plan de relance et de développement de Fret SNCF dans le cadre d'un véritable service public de transport ferroviaire de marchandises.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses

CGT
Laurent BRUN

UNSA
Roger DILLESEGER

CFDT
Didier AUBERT